

COLLOQUE

# LA LUTTE CONTRE LES ENLEVEMENTS D'ENFANTS A TRAVERS LES FRONTIERES



**Jeudi 8 février 2024**  
**9h – 13h**

*En Grand chambre de la Cour de cassation*

S'inscrire  
en présentiel



Pour lutter contre les déplacements illicites d'enfants à travers les frontières, la convention de La Haye du 25 octobre 1980 et les Règlements Bruxelles 2 bis et Bruxelles 2 ter, ont mis en place des mécanismes de coopération particulièrement innovants. L'ensemble du système repose sur le principe du retour immédiat de l'enfant dans le pays où il avait sa résidence habituelle avant le déplacement. L'étude réalisée par la Première civile de la Cour de cassation sur dix années de jurisprudence (2012-2022) traduit la volonté de la Cour d'assurer l'efficacité des mécanismes européens et internationaux tout en garantissant, sous le regard vigilant de la Cour EDH, le respect des droits de toutes les personnes intéressées et, avant tout chose, la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Quelles sont les difficultés concrètes auxquelles sont confrontés les praticiens, comment renforcer la coopération entre acteurs publics et privés, français et étrangers, quelles bonnes pratiques mettre en place ? Pour réfléchir à ces questions cette journée d'étude réunira magistrats, avocats, universitaires et représentants des instances en charge de la coopération internationale.

COUR DE CASSATION



COUR DE CASSATION

### **Allocutions d'ouverture :**

- **Rémi DECOUT-PAOLINI**, *Directeur des affaires civiles et du Sceau*

### **Propos introductif à partir de l'Etude réalisée pour l'Etude annuelle de la Cour de cassation : « La lutte contre enlèvements d'enfant à travers les frontières et la mise en œuvre des instruments européens et internationaux » :**

- **Hugues FULCHIRON**, *Conseiller en service extraordinaire à la première chambre civile de la Cour de cassation*

Avec la participation de **Philippe LORTIE**, *Premier secrétaire de la Conférence de DIP de La Haye*

### **Première table ronde : la coordination entre les acteurs**

- **Anne-Dominique MERVILLE**, *Vice procureur Pôle Mineur et famille du Tribunal judiciaire de Nanterre*
- **Tania JEWZUK**, *Cheffe du Département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE)*

Débat avec les autres intervenants

### **Deuxième table ronde : les exceptions au retour**

- **Estelle GALLAND**, *Professeure à l'université de Toulouse-Capitole*

Débat avec :

- **Marie LAMBLING**, *Conseillère à la Cour d'appel de Paris*
- **Alexandre BOICHÉ**, *Avocat à la Cour*
- Les autres intervenants

### **Troisième table ronde : l'accompagnement du retour**

- **Alice MEIER-BOURDEAU**, *Avocate au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

Débat avec :

- **Hélène ABELSON-GHEBARDT**, *Médiateure*
- Les autres intervenants

### **Quatrième table ronde : la cour de cassation, juge du fond**

- **Nathalie AUROY**, *Conseillère doyenne à la Première chambre civile de la Cour de cassation*
- **Hugues FULCHIRON**, *Conseiller à la Première chambre civile de la Cour de cassation*
- **Sophie COUVEZ**, *Auditrice au service de documentation, des études et du rapport de la Cour de cassation (SDER)*

Débat avec les autres intervenants

### **Clôture :**

- **Carole CHAMPALAUNE**, *Présidente de la Première chambre civile de la Cour de cassation*